



CODE DE L'U.F. (3) <b>753190 U21 W1</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) <b>709</b>
---	---

### 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire d'informatique : logiciel graphique d'exploitation	CT	S	5
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	1
		Total des périodes	6

v

### 12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

  
**2 OCT. 2000**

**Anne-Marie Erwoinne**  
 Inspectrice de l'Enseignement  
 de Promotion Sociale  
 58A, rue Hansez  
 4877 OLNE

b) Décision de l'Inspecteur coordinateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 **05. 10. 2000**

Date

Signature

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
 (5) Soit C.G., CS., CT., C.T.P.P., PP., ou C.P.P.M.  
 (6) Soit A., B., C., D., E., F., H., J., K., L., O., R., S., T - l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration.

Informatique - INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention )

FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

**1 Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- ✦ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle , sociale , culturelle et scolaire;
- ✦ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**2 Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- ✦ de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application;
- ✦ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- ✦ de développer
  - ✦ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
  - ✦ des méthodes de travail transférables;
  - ✦ des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome ( auto-formation);
- ✦ de se familiariser , via de nombreuses manipulations, avec les fonctionnalités spécifiques d'un logiciel graphique d'exploitation en vue de résoudre des problèmes d'ordre professionnel.

Informatique-INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention )

CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

Il n'y a pas de capacités préalables requises pour cette formation.

Informatique - INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention)

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 15 étudiants. Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

Informatique - INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention )

Programme du ( des) cours : contenu minimum

Programme

Les différents points du programme doivent être rencontrés avec pour objectif l'utilisation du matériel et de l'environnement graphique d'exploitation.

- ☐ Le concept et la philosophie de l'environnement graphique d'exploitation, ses avantages et ses inconvénients ;
- ☐ Le système graphique et le matériel constituant un système de base ;
- ☐ L'utilisation de la souris, des menus et des fenêtres;
- ☐ L'utilisation du gestionnaire de programmes, la création d'icônes, de groupes d'applications;
- ☐ L'utilisation du gestionnaire de fichiers;
- ☐ le transfert de données entre applications.

Applications dans le cadre des domaines en rapport , si possible , avec les intérêts personnels des étudiants.

Informatique - INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention )

CAPACITÉS TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable de :

- face à un système informatique connu;
  - en utilisant le logiciel graphique d'exploitation étudié;
  - en respectant les règles d'utilisation du logiciel;
  - en utilisant les commandes appropriées;
  - à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités reprises au programme des cours de l'unité de formation considérée;
- ☛ d'exploiter des fonctionnalités spécifiques du logiciel;
- ☛ d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
- ☛ d'analyser et d'interpréter l'information;
- ☛ d'organiser les tâches qui lui incombent personnellement et celles auxquelles il participe dans son groupe de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ☛ du respect du temps alloué;
- ☛ de la qualité des informations transmises au sein du groupe de travail.

Informatique - INTRODUCTION AU SYSTÈME GRAPHIQUE D'EXPLOITATION (Convention )

CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine de l'utilisation du système graphique d'exploitation enseigné.